

A5841

CESSION DE PARTS

75247

LES SOUSSIGNES

- **Monsieur Bernard AMOSSE**
né 14 septembre 1943 à NANTES (44)
demeurant : 4 avenue des Châtaigniers 44700 ORVAULT
de nationalité française

Ci-après dénommé le
CEDANT DE PREMIERE PART

ET :

- **Monsieur Michel RAGUIN**
né le 8 janvier 1946 à ANGERS (49)
demeurant : 41 rue Tarin 49100 ANGERS
de nationalité française
- **Société EXCELLANDA**, *Société anonyme*
Société à responsabilité limitée au capital de 1.446.810 euros, ayant son siège social 4 rue Fernand
à Angers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro B 433 972
213, représentée par Madame Florence SCOUPE, *cogérant administrateur*

Ci-après dénommés les
CESSIONNAIRES DE SECONDE PART

ONT PREALABLEMENT A L'ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES, OBJET DES PRESENTES,
EXPOSE CE QUI SUIIT :

EXPOSE

Suivant acte sous seings privés en date du 26 mai 1975, il existe une société à responsabilité limitée, au capital de 173.600 euros, divisé en 10.850 parts de 16 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 4 rue Fernand Forest à ANGERS (49), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro B 303 526 966, et qui est dénommée FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL (FIDACO).

Sa durée est de 99 ANNEES, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Toutes ces énonciations sont certifiées exactes par les cédants.

Ceci exposé, il a été établi les cessions de parts sociales objet des présentes :

A M B

Enregistrement : 15 €

Timbre : 36 €

Total liquidé : cinquante et un euros

Montant reçu : cinquante et un euros

3.

Le Receveur principal

S. CHANBAUDIE

Répartition actuelle des parts :

Les 10.850 parts composant le capital social sont actuellement réparties comme suit :

- nk
- | | |
|---|--------------|
| - SARL EXCELLANDA | 10.838 parts |
| numérotées de 1 à 10.834, 10.845 à 10.847 et 10.849 | |
| - Monsieur Michel RAGUIN | 4 parts |
| numérotées de 10.835 à 10.837 et 10.850 | |
| - Madame Florence SCOUPÉ | 4 parts |
| numérotées de 10.838 à 10.840 et 10.844 | |
| - Monsieur Jean-Luc RAGUIN | 4 parts |
| numérotées de 10.841 à 10.843 et 10.848 | ----- |

ENSEMBLE EGAL A DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE PARTS, ci 10.850 parts

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés, savoir :

- par les Cessionnaires qui s'y obligent dans la mesure où ces frais et droits se rattachent aux cessions de parts sociales qui leur sont consenties,
- par la Société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL en ce qui concerne les frais et droits afférents à la modification des statuts.

Fait à ANGERS, le 5 septembre 2002
en quatre exemplaires originaux

LE CEDANT
Bernard AMOSSE

LES CESSIONNAIRES

Michel RAGUIN

Florence SCOUPÉ représentant
~~SARL~~ EXCELLANDA